



## Comité Technique Météo-France du 6 juillet

En tout début de réunion, la CFDT-Météo interpelle la p-dg :

*Mme la p-dg,*

*Vous avez peut-être lu [l'article de France Info qui décrit le ressenti des agents](#) au sujet des conditions de travail au sein de notre ministère mais aussi au sein de notre maison. Des détails sont donnés sur le mal-être des agents, l'article met en avant que certaines gouttes d'eau pourraient faire déborder les vases.*

*Il se trouve que seront abordés lors de ce CTEP des points qui "concrétisent" ce que sont les irritants, qu'ils soient irritants du quotidien ou plus continus. La CFDT-Météo espère que les échanges de ce jour nous permettront d'identifier des propositions acceptables et bien acceptées pour les agents.*

Cela devait servir de rampe de lancement pour évoquer certains sujets qui fâchent (ex. des prises de poste portées à 6h au lieu de 5h45 mais il n'y en aura finalement pas besoin, cf. ci-dessous !). La présidente estime que le dialogue peut se dérouler sans avoir recours à la presse.

### Sommaire :

I La note de gestion du RIFSEEP (pour les ITM, des TSM et AiTM) est revue (rétroactivité 1/1/21):.....	1
II Des CAP de corps IT et TS sont prévues à Météo-France même après 2023.....	3
III Bilan intermédiaire de la mise en place des LDG mobilité.....	3
IV.1 Projet de calendrier social pour le 2 <sup>d</sup> semestre 2021 ).....	4
IV.2 Sur le fonctionnement des CRAs.....	4
IV.3 Évolution de la mise en place des divisions Services avec courrier sur la suppression du 1/4H bonifié 1 H 5	

### I La note de gestion du RIFSEEP (pour les ITM, TSM, AiTM) est revue (rétroactivité 1/1/21)

Pour mémoire, l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) est la part principale de cette prime, le CIA en est la part complémentaire.

Comme convenu en Groupe de Travail ([cf. nos CR](#)), on retrouve bien les 1000€ annuels pour les agents effectuant des nuits (ou 300€ si moins de 5 nuits), à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et les primes de recouvrement ou primes de fongibilité. Les dates prises en compte pour déclencher le versement de ces primes (800 € pour un TSM sur poste ITM) restent à déterminer.

**Concernant les nuits : pour un agent qui assure 50 nuits**, l'indemnisation des nuits sur l'année sera de 2084 € contre 1084 € aujourd'hui (équivalent IPHA+indemnité de nuit, sans compter les 54 minutes par nuit de repos compensateur). L'ordre de grandeur des primes servies aux agents est : aux alentours de 10 000 € pour les TSM (les 2/3 des TSM touchent moins) et 14 000 € pour les ITM (hors CUT). Pour la CFDT-Météo, cette augmentation pour les nuits est donc appréciable dans le budget contraint actuel, au moins... par rapport à d'autres augmentations comme les 50 € annuels « à l'ancienneté » (**revalorisation au titre de l'expérience professionnelle**) servis aux TSM, 100 € annuels pour les ITM et... qui plus est, servis tous les 4 ans.

**La CFDT insiste pour réviser les montants sur l'expérience professionnelle (l'ancienneté) :** nous mettons en avant notre calcul du taux d'augmentation annuel sans changement de poste sur 40 ans (donc 10 augmentations) : 0.03%/an. C'est miséreux. Avis négatif de la direction à ce stade mais nous pensons avoir été entendus. La CFDT-Météo reviendra sur ce sujet.

Par ailleurs, la CFDT demande que, d'une manière ou d'une autre, l'on puisse **tenir compte de l'acquis de l'expérience professionnelle lors de mutations**. Là aussi, la direction nous entend mais le texte ne sera pas modifié dans l'immédiat. Donc avec une mutation, on a une revalorisation de l'IFSE pour la mutation mais on perd celle au titre de l'expérience acquise.

La décision d'une augmentation pour l'expérience professionnelle uniquement tous les 4 ans est une décision de Météo-France qui applique les règles de gestion a minima : d'autres établissements sont plus actifs et revalorisent tous les 2 ou 3 ans. A 4 ans, on « sanctionne » ceux qui ont des mutations.

**Pour être certain de verser des compléments d'IFSE pleins et entiers**, la notion d'« IFSE principale » est introduite (les corrections de texte de la CFDT-Météo sont intégrées). Ainsi, l'IFSE socle visera l'IFSE principale. C'est après cette mise à niveau de l'IFSE principale qu'on ajoute les compléments (géographiques par ex.). Cette correction va concerner 200 à 250 agents.

**On note la création des compléments d'IFSE** pour les : assistances événementielles, techniciens radariste, techniciens chargé de maintenance, chefs de projet national. 1673€ pour les techniciens radaristes de CMR et 1000€ pour les techniciens chargés de maintenance. Pour les TSI en MIR, la CFDT-Météo rappelle que cela correspond à un engagement du p-dg JM Lacave devant nous en juillet 2019 et nous demandons une application rétroactive au 1/1/2020. Le DG-adjoint nous donne raison sur l'augmentation des responsabilités des TSI en MIR mais maintient la date d'application au 1/1/2021 (souci relatif au budget disponible semble-t-il !).

Le cas de l'impact éventuel en IFSE pour les agents affectés en Outre-mer a été regardé.

Les « socles » de primes sont revalorisés de 1% au 01/01/2020.

Nous pointons une anomalie sur la fonction chef de projet qui n'est pas considérée comme une fonction spécifique : un chef de projet CUT à plein temps n'a pas droit au complément de prime et risque de toucher moins qu'un chef de projet ITM non CUT à temps partiel, et nous retrouvons le même type de souci pour les TSM. La direction s'engage à corriger ce point.

### **Un focus sur le CIA 2021**

Pour mémoire, le CIA est le complément annuel versé une fois par an à Météo-France.

Les montants de référence seront considérés comme des montants planchers qui doivent être servis à tous les agents ayant tenu leur poste sans démériter, et non comme des montants moyens. Tout versement d'un montant inférieur devra être justifié et communiqué à l'agent par son supérieur.

Cela est différent de ce qui avait été appliqué pour le CIA 2020 et cela devrait éviter des tensions dans les équipes pour une somme qui restait symbolique (différentiel possible de  $\pm 20\%$  par rapport au montant de référence).

Par contre, le principe d'un CIA nul en cas de refus de l'entretien professionnel est maintenu.

L'enveloppe de la campagne 2020 est reconduite, à hauteur de 739 000 € et les montants de référence par corps sont augmentés :

+ 60 € pour les TSM et l'AiTM soit 200 €

+ 50 € pour les ITM soit 230 €

+ 30 € pour les IPEF soit 430 €

Les bonus collectifs sont possibles mais limités à 200 agents pour tout l'établissement.

### **Calendrier de mise en paye des corrections et des nouvelles mesures :**

- Juin à septembre : Séries de corrections d'installation d'IFSE (environ 200 dossiers)
- Octobre : Corrections liées au re-calcul des socles/compléments et majoration géographique
- Décembre : Versement du CIA 2020 (environ 2200 dossiers)

- 1er trimestre 2022 : Revalorisation des socles au 01/01/2020
- 2022 : installation rétroactive depuis le 01/01/2021 des nouveaux compléments d'IFSE.

**La CFDT-Météo vote ABSTENTION**  
Solidaires Abstention, CGT et FO contre.

### **II Des CAP de corps IT et TS sont prévues à Météo-France même après 2023**

C'est un point de satisfaction alors qu'on assiste à des regroupements de CAP partout et notamment au sein de notre ministère. Dans une période où Météo-France se restructure, il est important de garder un lien de proximité avec l'administration.

**La CFDT-Météo vote POUR.**  
Solidaires, CGT et FO Pour.

### **III Bilan intermédiaire de la mise en place des LDG mobilité**

La CFDT-Météo demande avec fermeté qu'il y ait moins de cycles de mutations au fil de l'eau. Nous le demandons depuis plusieurs mois ; le débat a été sans cesse repoussé. La direction nous précise que les décisions seront prises en fin d'année.

Notre position :

Actuellement, nous avons des propositions de postes (avis de vacance de postes) tous les 15 jours, Météo-France ayant choisi de suivre le modèle du ministère. Une parution tous les mois nous paraît suffisante : cela permet aux agents de suivre ces publications, cela allège le travail côté DRH, et cela ne contrarie en rien la volonté de limiter les durées de vacances des postes « en tension ».

C'est le DRH/D qui nous promet une décision en fin d'année. Ses services précisent que l'automne sera assez calme car s'il y a bien une campagne de mutations « au fil de l'eau » début septembre, ensuite, ce ne sera que fin novembre.

#### **IV.1 Projet de calendrier social pour le 2<sup>d</sup> semestre 2021 (administration)**

L'administration présente un programme costaud de réunions au second semestre : de la pesée des postes au « projet social » en passant par les CTEP et CHSCT évidemment.

Nous demandons un point sur le télétravail, dès la rentrée si possible, pour tirer les enseignements de l'accord inter Fonction Publique qui s'annonce au 13 juillet 2021. Cet accord (s'il est validé par plus de 50 % des organisations syndicales de la Fonction Publique) va venir impacter notre accord sur le télétravail, au moins pour [la partie indemnisation](#).

Afin d'en limiter le « poids Carbone », la CFDT-Météo demande que les horaires des réunions en « présentiel » soient compatibles avec des allers-retours en train (pour permettre d'éviter des allers-retours en avion). Tout cela en conservant la possibilité d'y assister en visio.

La PDG donne son accord de principe et demande une réflexion pour déterminer l'organisation la plus pertinente.

#### **IV.2 Sur le fonctionnement des CRAs – nous traitons en séance les revendications établies à la suite de l'AG avec les personnels (ci-dessous en italique)**

*- 2 fiches de postes différenciées TSM/ITM pour cadrer le fonctionnement avec la cohabitation de deux statuts sur un même poste. Le CGEDD l'avait signalé.*

- La CFDT-Météo est prudente sur ce retour arrière qui nécessiterait de re-répartir les tâches dans les équipes. Et cela ferait perdre 800 € aux TSM.
- le CGEDD avait signalé que les différences de salaire sur un même poste créeraient des tensions, nous avons souligné ce point lors de l'étude du plan d'action sur la mise en place des divisions Services. Et cela s'avère.

- *Dysfonctionnement DSM/Aéro au sujet de l'absence de permanence : problèmes signalés.*

- La nuit notamment, on ne sait pas vers qui se tourner : DSM/Aéro/D explique qu'il redonnera des consignes vers les CRA notamment pour ce qui concerne le rôle du permanencier métier (permanencier Prévi).

- *Tâches d'encadrement sous-estimées, pression sur les exploitants : deux options à étudier, renforcer les équipes d'exploitants et/ou nommer un adjoint pour les CRA qui n'en ont pas.*

- DSM/Aéro/D précise qu'il y a très peu de sous-effectifs dans les CRA : seuls Bordeaux et Roissy sont concernés. Si les CRA standard n'ont pas de fonction d'adjoint dédiée, il explique qu'ils bénéficient de 8 ETP contre 7 au départ. Cependant, il reconnaît que l'organisation des CRA peut varier de l'un à l'autre car leur rattachement à DSM/Aéro est encore récent. Et il reconnaît que cette hétérogénéité peut être mal ressentie. Pour nous, le risque est de donner un certain champ libre aux appréciations locales et aux pressions locales pour faire telle ou telle tâche.
- La CFDT-Météo indique par exemple que l'on ne peut pas « mobiliser » des agents en service Permanent pour des « petites » réunions d'1h30 : nous exigeons, conformément à la note ARTT, des vacances planifiées d'une demi-journée minimum. Le DSM/Aéro/D partage ce point de vue et rappellera ce point aux CRA.

(Rappel de la note ARTT : *En principe, une vacation en horaire de bureau organisée par le chef de service ne peut pas être inférieure à 7 heures (une journée). Lorsqu'elle correspond à des sollicitations ponctuelles programmées, comme par exemple une visite médicale, elle ne peut être inférieure à une demi-journée (3h30)* )

- *Précision et visibilité à moyen terme sur le fonctionnement du CRAXX, Reprise des tâches Outre-mer par Orly (sauf Saint-Pierre et Miquelon secouru par Nantes), et DATI ou dispositifs adaptés pour les agents seuls la nuit (à voir en CHSCT)*

- Pour le DSM/Aéro/D, le CRAXX fonctionne, avec des agents à Biarritz, Bâle et Montpellier. Il ne voit pas de souci particulier en ce qui concerne le secours opéré en faveur de l'Outre-mer et précise que les tâches sont priorisées.
- La CFDT-Météo note que la barque d'Orly a été chargée récemment avec le secours des Antilles qui s'annonce (pour fin 2022°. DSM/Aéro/D souligne qu'il ne s'agit « que d'un secours » et que vraisemblablement, il sera peu souvent activé).
- Le sujet DATI dépasse le seul cadre de l'aéro.

### **IV.3 Évolution de la mise en place des divisions Services avec courrier sur la suppression du 1/4H bonifié 1 H**

Le DG-adjoint explique que selon lui, ce 1/4h travaillé aurait dû être supprimé depuis longtemps, mais qu'« *il n'y a pas de justification technique* » à sa suppression aujourd'hui. Celle-ci aurait pu « rapporter » 0,2 ETP dans la plupart des services, souligne-t-il mais **la décision est prise de reporter cette suppression à 2023.**

La CFDT-Météo se réjouit de cette décision sans nécessité de batailler.

Nous rappelons quelques éléments :

- la CFDT-Météo est contre cette suppression, même sans avoir signé le courrier intersyndical qui traitait de ce sujet (mais traitait aussi d'autres sujets).
- [Les médecins recommandent](#) ne pas commencer avant 6h mais le plus tard possible, cela signifie pour nous CFDT commencer bien plus tard que tard : en outre, nous rappelons que la prise de poste à 7h sauf dérogation, pour les Météoconseils en 2023.
- il faudrait interroger et revoir la répartition des charges de travail liées aux productions pour les clients, en alertant la D2C sur des évolutions à venir pour 2023. Eliminer ce 1/4h travaillé, dans le cadre d'une production à 6h30, cela revenait à perdre 1/3 du temps du temps disponible, 15 minutes sur les 45 minutes entre 5h45 et 6h30.
- l'enchaînement des productions risquait d'entraîner des retards généralisés sur la matinée : le DG-adjoint le reconnaît mais indique que les PREVI/D n'avaient pas tous le même avis sur ce sujet.

Nous évoquons aussi l'intérêt parfois renforcé d'une prise de poste à 5h45 : lorsque qu'une carte de vigilance souligne une situation qui s'aggrave, la carte régulière étant publiée à 06h.

Les échanges s'arrêtent assez rapidement, la décision de la DG étant bien actée.